

Déroulement du quatrième pardon des entrepreneurs *en union avec les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC)*

Dimanche 20 septembre : « Pardon » ouvert à tous, entrepreneurs et sympathisants RCF

- A partir de 08h30 : Rdv à l'église de Brech pour les entrepreneurs de toute la Bretagne et pour les sympathisants souhaitant faire la marche vers Sainte-Anne d'Auray.
- Début du transfert organisé d'une grande partie des voitures à Sainte Anne d'Auray (parking ouest côté arrivée de la marche)
- Temps du « feu » et café d'accueil
- 09h00 : Temps spirituel dans l'église et briefing pour le parcours
- Vers 09h15 : Mise en marche vers Sainte-Anne d'Auray par l'itinéraire de Saint Jacques (alternance silence, échanges et chants) sur le trajet deux haltes spirituelles, temps de l' « eau » puis temps de l' « air »
- Vers 10h30: Arrivée à l'entrée du sanctuaire de Sainte d'Auray, intégration des dernières familles, mise en place de la procession finale (temps de la « terre ») avec la croix et les bannières apportées et/ou prêtées par Sainte Anne d'Auray
- 11H00 : Messe tous ensemble dans la basilique de Sainte-Anne d'Auray. (fournir 3 lecteurs pour les deux lectures du jour et la prière universelle)
- 12H15 : Pot de l'amitié en salle Jean-Paul 2
- 12h30 : Repas partagé tiré du sac (salles réservées en cas de mauvais temps)
- Vers 14H30 : Fin du Pardon et activités libres dans l'enceinte du sanctuaire -possibilité de visite guidée du sanctuaire (1h1/2), de visite du trésor de Sainte Anne et des deux expositions en cours, « naissance et mort en Bretagne » au RDC et « vie du sanctuaire depuis 400 ans » au premier étage du cloître.

Points à connaître sur les pardons (Bernard RIO)

- Un Pardon est normalement ancré en un lieu en liaison avec un saint. C'est une assemblée. Il comprend normalement une liaison avec les quatre éléments, l'eau, le feu, l'air (les bannières) et la terre (tour d'un lieu)
- Un Pardon se situe hors du temps, c'est un temps sacré. Il ne doit pas y avoir de grief, on doit être en paix avec son voisin. On doit être dans la « Joie »
- Au nom de quel saint ? Conformément à la décision prise l'an dernier, nous marcherons sous la protection de Saint Jean-Paul II
- Bannière des entrepreneurs ? En attendant d'avoir confectionné notre propre bannière, comme pour le premier pardon, nous utiliserons quelques bannières de Sainte Anne d'Auray. Toutes les bannières paroissiales des participants sont les bienvenues !